



ELECTIONS 2010 : CE QUI A CHANGE !

Le **+** syndical

La représentativité en question

Le 9 décembre 2010 les salariés d'Airbus Operations Toulouse seront appelés à participer au vote pour élire leurs représentants délégués du personnel (DP) et Comité d'Etablissement (CE).

Cette élection sera particulière : notre Etablissement votera pour la 1^{ère} fois après la promulgation de la **loi du 20 août 2008**. Cette loi a établi de nouvelles règles définissant la représentativité syndicale en France, dont un des critères essentiels est l'audience.

Le résultat du vote va donc mesurer l'audience et définir quelles seront les organisations syndicales représentatives pour les 4 années à venir en fonction **des seuls résultats aux élections du Comité d'Etablissement. Pour faire simple, les syndicats qui feront moins de 10% disparaîtront du paysage syndical. Ils ne participeront plus aux négociations et ne pourront plus, de fait, signer des accords collectifs.**

Afin de pouvoir mesurer sa propre audience, la **CFE-CGC** présentera une liste avec ses seuls candidates et candidats aux élections du CE et non en liste commune comme c'était le cas jusque là. Ce qui n'empêchera pas la CFE-CGC, après les élections, de nouer les alliances de gestion les plus favorables à l'intérêt des salariés.

De plus cette loi reconnaît la **CFE-CGC** comme **organisation syndicale « catégorielle »**. Sa représentativité est mesurée sur **les seuls 2^{ème} et 3^{ème} collèges du CE, là où elle a toujours présenté ses candidates et candidats.**

La **CFE-CGC** sera donc confortée dans son rôle spécifique d'organisation syndicale représentant les personnels de structure, **agents administratifs, techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs & cadres !**

En se présentant à vos suffrages sur une liste séparée, la **CFE-CGC** compte sur **vosre soutien fort et entier..**

**La représentativité : un enjeu capital.
Le 9 décembre votez et faites voter CFE-CGC**

« Votre voix va compter dès le 1^{er} tour ! »

**Agents Administratifs, Techniciens, Agents de maîtrise,
Ingénieurs & Cadres**
**La CFE-CGC présente ses candidates et candidats
qui s'engagent avec vous pour 4 ans !**

Soutenez-les !

10 %

Seuls les syndicats ayant recueilli plus de 10 % des suffrages au premier tour des élections professionnelles du CE seront reconnus représentatifs. Ils seront autorisés à négocier des accords

→ La CFE-CGC est la 1^{ère} organisation syndicale à défendre les Intérêts des agents administratifs, techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres.

30 %

Désormais, pour qu'un accord puisse s'appliquer, il devra être signé par un ou plusieurs syndicats ayant recueilli 30 % des voix exprimées au premier tour des élections du CE

→ La CFE-CGC pourra négocier, signer ou ne pas signer tout accord spécifique aux agents administratifs, techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres.

50 %

Un accord signé par des syndicats minoritaires peut faire l'objet d'une opposition de la part des organisations non signataires ayant recueilli au moins 50% des suffrages.

→ La CFE-CGC pourra dénoncer tout accord défavorable aux agents administratifs, techniques, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres.

Je vote à 100%
pour la CFE-CGC dès le 1^{er} tour !